

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

LA SIAGNE

Département des ALPES-MARITIMES (06) / Commune de MANDELIEU-LA-NAPOULE (06079)

Texte juridique de référence : Arrêté n° 2015-014 du 04/06/2015

Limite	Observations
Seuil anti-sel pont de l'autoroute.	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques Pont de l'autoroute (La Provençale) localisé. Le seuil anti-sel supposé semble se situer 150 mètres en amont (ce qui correspond à la limite du trait de côte HistoLitt). Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

